

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2012

DISPOSITIF D'HÉBERGEMENT TRANSITOIRE ET TEMPORAIRE DU PAYS VOIRONNAIS

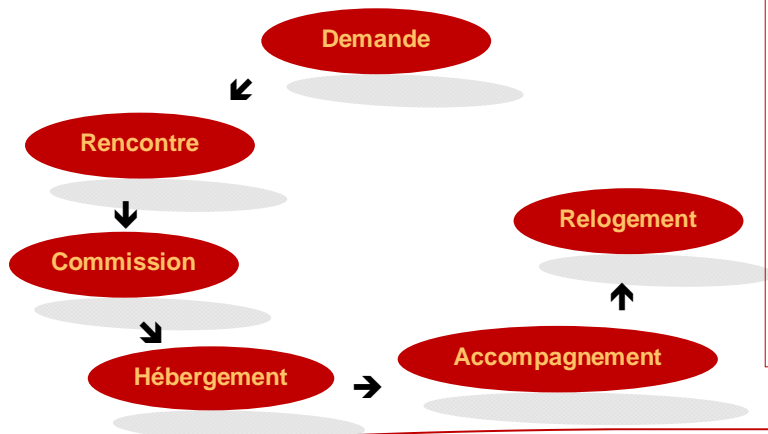
LA DEMANDE D'HÉBERGEMENT TRANSITOIRE ET TEMPORAIRE

Années	Demandes	Ménages entrés	Nombre de personnes hébergées	Ménages sortis
2008	100	35	90	38
2009	95	32	89	41
2010	86	39	88	35
2011	80	35	86	33
2012	85	37	102	36
TOTAL		178	455	183

Le nombre de demandes reste relativement stable ces trois dernières années puisque **85 demandes** ont été enregistrées. Les travailleurs sociaux de la structure ont reçu cinquante et un ménages demandeurs en entretien. La commission d'admission, quant à elle, s'est réunie douze fois et a examiné soixante et une situations.

Le taux de réponse en terme d'entrées en hébergement est de **43,5 %** par rapport à l'ensemble des demandes, soit **37 nouveaux ménages entrés en hébergement**.

Nous passons pour la première fois le cap de **plus de 100 personnes hébergées (102)**. Les travaux de réhabilitation de l'immeuble situé à Saint Jean de Moirans ayant permis la création de trois grand T1 bis, nous a permis d'accueillir plus de familles. Cette nouvelle capacité explique sans doute ce chiffre plus élevé, notre maximum ayant été jusqu'à présent de 90 personnes.



L'HÉBERGEMENT TRANSITOIRE AGRÉÉ PALDI

Cet hébergement a pour objectif de permettre l'accès à un logement de droit commun.

Nous disposons au 31 décembre 2012 de **33 unités d'accueil** pour un total de **52 places** potentielles. Un logement sur Moirans a été rendu fin mai 2012, les unités d'accueil de Saint Jean de Moirans suffisant à répondre à la demande.

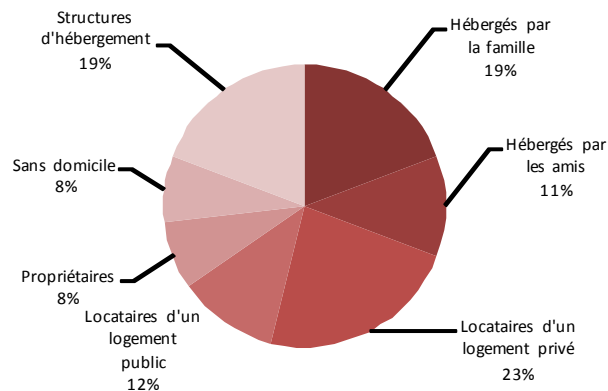
Le nombre de ménages hébergés en 2012 reste stable alors que le nombre de personnes augmente légèrement passant de 70 à 80. Le nombre d'entrées dans l'année (26) est quasi identique à celui de 2011 (25).

Dispositif transitoire 2012	Nombre
Ménages hébergés	45
Ménages présents au 1er janvier 2012	19
Ménages entrés dans l'année	26
Ménages sortis dans l'année	24
Personnes hébergées	80

La majorité des ménages entrés en hébergement en 2012 (43 %) était, soit locataire d'un logement privé ou public, soit propriétaire de son logement. Cette proportion reste stable alors qu'on note une diminution très nette des solutions d'hébergement chez un tiers (famille ou amis) qui passe de 37 % en 2012 à 21 % en 2013.

Les sortants d'institution ou de structures d'hébergement (prison, hôpital ou accueil d'urgence) représentent 19 % des demandeurs et presque 8% des ménages hébergés étant sans logement au moment de l'entrée.

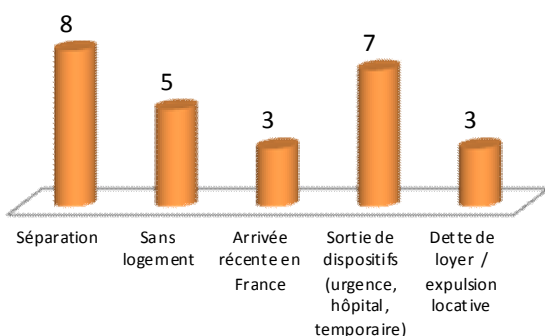
Situation résidentielle des 26 ménages entrés en 2012



LE TOIT CEST LA LOI



Motifs d'entrée en hébergement



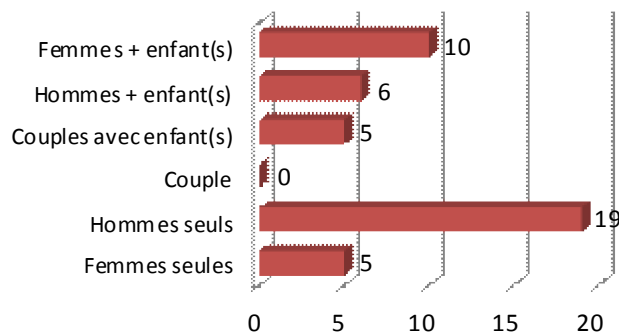
Pour les 26 ménages entrés en 2012, les trois motifs principaux d'entrée en hébergement sont par ordre d'importance : **une séparation de couple, la sortie d'un dispositif urgence ou temporaire** et enfin **l'absence de toute solution de logement ou hébergement (19%)**. La part des ménages sans aucune solution au moment de l'entrée a diminué par rapport à l'année dernière. Nous avons également accueilli trois ménages revenus récemment de l'étranger ou d'un DOM (Espagne, Australie et La Réunion).

La part des isolés hébergés (53%) continue de diminuer même si ce public reste majoritaire du fait de la typologie des hébergements proposés. Ce sont toujours majoritairement des hommes (79%).

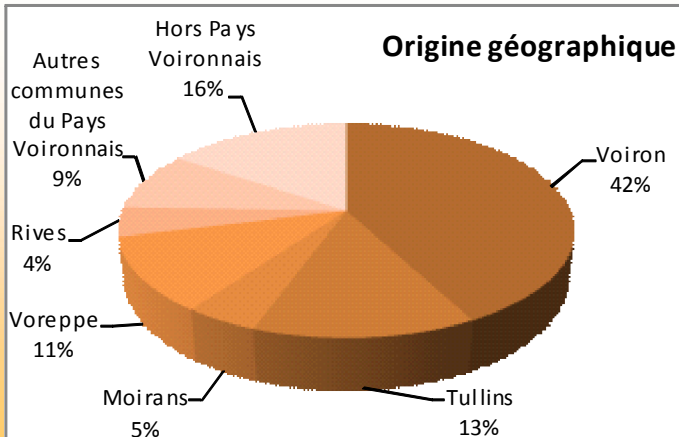
Logiquement, la part des familles augmente de 10 points (47 %). La création de trois logements plus adaptés à la demande des familles dans le cadre des travaux explique sans doute ce rééquilibrage des publics. Les femmes seules avec enfants représentent 22 % des ménages hébergés (+ 3 points par rapport à 2011).

La moyenne d'âge pour les hommes est de 49 ans (le plus âgé ayant 78 ans) **et 44 ans pour les femmes** (64 ans pour la plus âgée) sachant que nous accueillons des personnes âgées de plus de 25 ans sauf s'il y a des enfants.

Composition familiale des 45 ménages hébergés en 2012



Origine géographique



Les ménages hébergés originaires du pays Voironnais sont très largement majoritaire (84%).

La ville de Voiron est toujours la plus représentée, mais elle est aussi le pôle urbain le plus important du territoire.



Ressources à l'entrée des 45 ménages hébergés	Nombre	%
Minima sociaux	13	29%
Liées au travail	32	71%

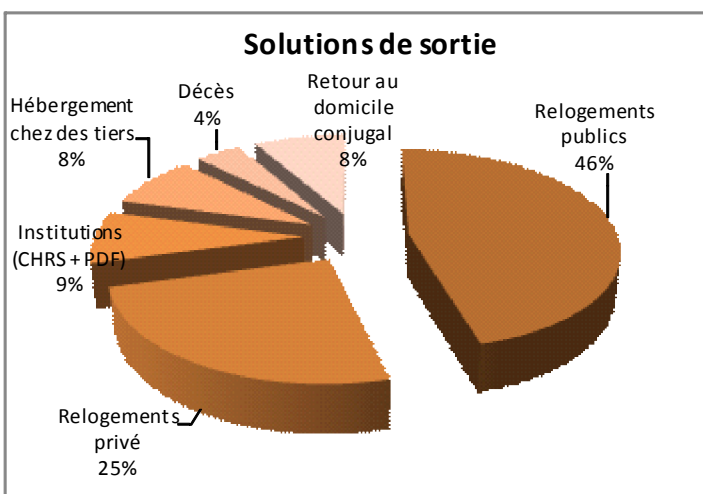
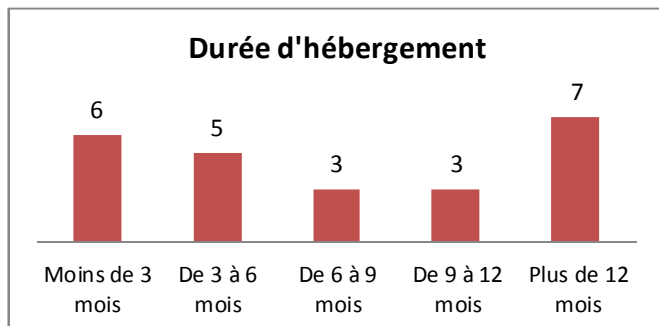
Les ressources liées au travail se composent essentiellement d'indemnités chômage. Leur pourcentage est identique, à un point près, à celui de l'année précédente. Ces ressources restent peu élevées en montant. Seules quatre personnes sont titulaires d'un CDI. Pour les minima sociaux, il s'agit essentiellement du RSA socle.

24 ménages sortis en 2012

Le séjour le plus court a été de 35 jours, le plus long de 27 mois.

La durée moyenne d'hébergement est de **9,6 mois**, en augmentation par rapport à 2011. Depuis 2007, cette durée moyenne reste en dessous de la barre des 10 mois.

30% des ménages ont une durée d'hébergement supérieure à 12 mois et 25 % une durée inférieure à 3 mois.



Les relogements dans le secteur public représentent 46% des solutions de sortie, soit onze relogements. Parmi eux, huit se sont effectués dans le cadre de la commission sociale du CLH, les autres ont fait l'objet d'un traitement en commission communale.

C'est cependant un pourcentage qui continue de baisser au profit de relogements dans le secteur privé ou d'autres solutions.

Les relogements se font majoritairement dans le Pays Voironnais et sur les pôles urbains (62,5%). La ville de Voiron concentre 60 % des relogements du territoire.

Une personne est décédée dans son hébergement. C'est le deuxième décès d'un résident auquel l'équipe est confrontée.

L'HÉBERGEMENT TEMPORAIRE

L'objectif de l'hébergement temporaire est de permettre une évaluation des besoins des personnes afin de rechercher une orientation adaptée, une solution plus durable d'hébergement ou de logement.

Le nombre de personnes hébergées sur ce dispositif ne cesse d'augmenter chaque année, passant de 8 en 2008 à 22 cette année. Le total des nuitées réalisées a d'ailleurs doublé par rapport à 2011.

L'arrêt de la convention avec l'ex PAO de l'agglomération grenobloise pour une gestion directe par la commission d'admission locale semble avoir été la bonne option pour permettre de répondre aux besoins locaux.

Dispositif temporaire 2012	Nombre
Ménages hébergés	18
Personnes hébergées	22
Ménages entrés dans l'année	11
Nuitées réalisées	3193
Ménages sortis	12



LE PUBLIC ACCUEILLI

La très grande majorité des ménages hébergés est originaire du pays voironnais : 89%.

Les isolés représentent **83,3 %** des hébergés. Les hommes seuls représentent 50 % du public accueilli, moins que les années précédentes.

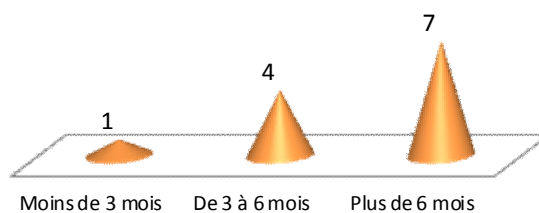
Neuf ménages sont suivis par un référent social du Conseil Général, six par un référent d'un CCAS et trois par des services spécialisés.

La moyenne d'âge est de **55 ans pour les femmes** (mais 74 ans pour la plus âgée) et **46 ans pour les hommes**.

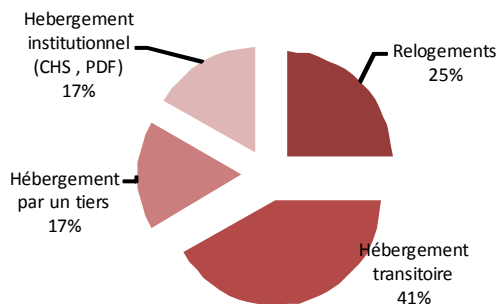
La durée moyenne d'hébergement pour les 12 ménages sortis en 2012 est de **9,3 mois**. Elle est en nette hausse par rapport à 2011 mais cela s'explique par la situation d'une personne restée plus de 22 mois sur ce dispositif dans l'attente d'une place en pension de famille. Elle serait sinon de 7,2 mois.

La plus courte durée de séjour est de **2,7 mois** la plus longue de **22,2 mois**.

Durée d'hébergement



Solutions de sortie



Douze ménages sont sortis du dispositif dans l'année. Cinq ont trouvé une solution en hébergement transitoire au sein de la structure (42%). Trois ont été relogés en public dont deux en commission sociale du CLH. Deux sont repartis en hébergement chez des tiers et deux ont intégré des structures adaptées à leurs difficultés (hôpital psychiatrique et pension de famille).



PARLE MOI DU TEMPS QUI PASSE...

L'hébergement, une question de temps...

Du temps, il en faut pour entrer en hébergement : le temps de l'acceptation, de la constitution de la demande, du passage en commission et enfin le temps pour qu'un hébergement adapté soit proposé. Parfois c'est un temps que les personnes peuvent trouver trop long. Pourtant nos délais d'admission (de quelques jours à quelques semaines), sont tout à fait raisonnables au regard des délais d'autres structures ou d'autres territoires. Mais c'est un temps d'attente, un temps qui dure trop longtemps, une impression de temps perdu.

L'hébergement est limité dans le temps, un an maximum ...en théorie ! Et les contrats tripartites mensuels sont là pour rappeler le temps qui passe.

A peine arrivés dans leur hébergement, beaucoup nous disent qu'ils ne vont pas rester longtemps. On peut comprendre cette réaction. On ne vient pas en hébergement par choix mais par défaut d'une solution de logement, parce qu'on a des dettes, qu'on se sépare de son conjoint dans des conditions difficiles, qu'on vient d'arriver en France, que le montant des ressources rend impossible l'accès au logement privé, que la famille ou les amis qui nous hébergeaient ne peuvent ou ne veulent plus le faire.

On imagine difficilement au moment de l'entrée que cet hébergement va durer, que trouver une solution de logement adaptée va demander du temps, un temps plus ou moins long selon sa situation, son état de santé physique et psychologique, sa capacité d'adaptation à la réalité de l'offre de logement, ses ressources.

Mais le temps « offert » par l'hébergement s'avère finalement très utile et surtout apprécié par les personnes hébergées.

Parce que la rupture de vie que représente le fait de se retrouver sans logement, quelle qu'en soit la raison, nécessite du temps avant d'être en capacité de se relancer dans un nouveau projet « d'habiter ». Du temps pour accepter, se poser, se reposer, déposer ses problèmes et reposer les choses plus tranquillement, hiérarchiser les priorités et déposer des dossiers (de logement social, de surendettement, de divorce, de CMU.....).

Notre but n'est pas de reloger le plus rapidement possible mais au bon moment et dans les meilleures conditions possibles.

Il nous semble très important qu'un lieu d'hébergement puisse offrir du temps, le temps nécessaire à une stabilisation, parfois à une reconstruction, à l'élaboration d'un nouveau projet de vie, un nouveau désir de logement. C'est pourquoi nous proposons souvent aux personnes (et à leurs référents sociaux parfois) de « prendre le temps ».

Finalement beaucoup des ménages hébergés nous disent apprécier ce temps offert, nous dire pour certains qu'ils ont besoin de temps et nous pouvons mesurer en fin de séjour le chemin parcouru ensemble.

Souhaitons que nos financeurs restent convaincus de cette nécessité et continuent à nous permettre d'offrir du temps.

**« L'avenir n'est jamais que du présent à mettre en ordre. Tu n'as pas à le prévoir mais à le permettre »
Antoine de Saint Exupéry**